

PRESENTER ET JUSTIFIER EFFICACEMENT LES 5 ANNEXES

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Lire et expliquer les informations contenues dans les 5 annexes au conseil syndical
Savoir justifier les données financières « sensibles » pour la copropriété au cours de l'AG

Public

Gestionnaires – Comptables – Assistant(e)s

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Tout au long de la visioconférence : panorama des points de vigilance
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Pré requis

Aucun

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Durée - Modalités

1h30 – Distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

INTRODUCTION

Focus sur les règles de la comptabilité de la copropriété

ANNEXE 1 : ETAT FINANCIER APRES REPARTITION

Les informations contenues dans l'annexe 1
Les lignes à justifier prioritairement : 45/47 après clôture et lignes 105/12 ...

ANNEXE 2 : COMPTE DE GESTION GENERAL DE L'EXERCICE CLOS REALISE (N) ET BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE (N+2)

Les informations contenues dans l'annexe 2
Les lignes à justifier prioritairement : lignes 67, 71, excédent et insuffisance
Les lignes des annexes 1 et 2 à rapprocher et leur concordance

ANNEXE 3 : COMPTE DE GESTION POUR OPERATIONS COURANTES DE L'EXERCICE CLOS REALISE (N) ET BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE (N+2)

Les informations contenues dans l'annexe 3
Le rapprochement des annexes 2 (partie haute pour opérations courantes) et 3 et leur concordance

ANNEXE 4 : COMPTE DE GESTION POUR TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES HORS BUDGET DE L'EXERCICE CLOS REALISE (N)

Les informations contenues dans l'annexe 4 (travaux achevés à approuver)
Le rapprochement des annexes 2 (partie basse pour travaux et autres opérations exceptionnelles) et 4 et leur concordance

ANNEXE 5 : ETAT DES TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES VOTEES NON ENCORE CLOTUREES A LA FIN DE L'EXERCICE

Les informations contenues dans l'annexe 5 (travaux votés non clôturés)
Le rapprochement des annexes 1 et 5 et leur concordance

Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque stagiaire